

FICHE #3 Association ELISE

En bref	Système d'autopartage en interne		
Mots-clés	<i>Autopartage, véhicule hybride</i>		
Porteur de l'action	ELISE		
Type de structure	Association EIE	Territoire/périmètre	La Roche-sur-Yon Agglomération / Vendée
Public(s) cible(s)	Salariés / bénévoles	Date de démarrage	Novembre 2014
		Budget total	1300 €
Montage financier	1300 € (temps salarié nécessaire au montage du dispositif) + environ 30 000 € de trésorerie pour l'achat des 2 véhicules, en prenant en compte l'amortissement dans le coût au km.		

CONTEXTE DE L'ACTION

- L'association ELISE vu le jour en 1997 et porte l'Espace Info Energie en Vendée depuis 2002. À ce jour, quinze administrateurs bénévoles et neuf salariés font vivre l'association.
- Forte de son expérience dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, l'association souhaite faire bénéficier un plus large public de ses conseils, à travers notamment des actions sur la précarité énergétique et la mobilité depuis 2012. Dans ce cadre, ELISE a fait le choix de **développer l'autopartage associatif pour ses bénévoles et salariés.**

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

- Encourager les salariés et les bénévoles à utiliser d'autres modes de transport au quotidien, en fournissant une solution de rechange en cas de trajets non couverts par les transports en commun ou les modes actifs (vélo, marches).
- Promouvoir une utilisation raisonnée et optimisée de la voiture. L'objectif est de supprimer dans les foyers des bénévoles et salariés de l'association ELISE, les voitures sous utilisées (<10 000 km/an).

MISE EN ŒUVRE

Les raisons de la mise en place de cet autopartage :

- réduire l'usage de la voiture en changeant son utilisation,
- les salariés utilisaient leurs véhicules personnels à usage professionnel et nous souhaitons changer de système ; pour les salariés, cela permettait à 4 d'entre eux de se libérer d'une voiture.
- montrer l'innovation d'ELISE et son exemplarité sur l'approche sociale de la mobilité
- avoir des véhicules vitrines : véhicule hybride (un moteur thermique additionné d'un moteur électrique auto-rechargeable) + utilitaire prévu initialement en GNV mais pour l'instant encore au diesel.
- La mutualisation de l'usage professionnel et personnel du véhicule permet d'optimiser le coût au km du véhicule ce qui est bénéfique pour le portefeuille de tout le monde : association, bénévoles et salariés. Cela coûte moins cher que de verser des indemnités kilométriques.
- Les usages personnels et professionnels des véhicules sont temporellement complémentaires, il y a très peu de conflit d'usage.

Le mode opératoire

1. Enquête interne pour vérifier que l'autopartage réponde à un besoin.
2. Recensement, auprès de l'ADEME Pays de Loire, des retours d'expériences (méthodes et outils utilisés) pour construire notre système d'autopartage
3. Vérification auprès des assurances de la possibilité de faire de l'autopartage (MAIF OK sans augmentation de frais)

4. Rédaction d'une charte d'utilisation et constitution d'un agenda partagé numérique pour les réservations de véhicules
5. Validation en conseil d'administration
6. Mise en place d'un responsable autopartage (salarié de l'association ELISE)
Moins de 50 heures ont été nécessaires pour mettre ne place le système, le partager et le faire connaître

CALENDRIER

- octobre 2014 : décision du CA d'étudier une démarche d'autopartage associatif
- mars - avril 2015 : achat de deux véhicules, une citadine hybride et un utilitaire.
- Mars 2015 : dispositif d'autopartage opérationnel

RÉSULTATS

- Fin 2015, deux bénéficiaires de l'action avaient mis au rebut l'un de leurs véhicules.
- Les véhicules achetés en mars et avril 2015 ont effectué en 8 mois 29893 kilomètres en moins d'un an dont 7409 km en utilisation personnelle.
- Par la mise en place de l'autopartage, l'association ELISE a diminué d'environ 6 400 € ses frais d'indemnités kilométriques. Le coût est d'environ 0,22 €/km (retour après 10 mois) contre 0,54 €/km.
- Cependant, l'utilisation à titre privé des véhicules n'engendre aucune recette pour l'association : la mise à disposition des véhicules est effectué à prix coutant.

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES ET SOLUTIONS ADOPTÉES

- Très peu de difficultés.
- Un seul véhicule en autopartage n'est pas assez sécurisant pour que les personnes se séparent de leur véhicule personnel car le risque de se retrouver sans solution de mobilité reste élevé si le véhicule est déjà réservé. L'usage privatif ne décollait pas. Deux véhicules avec un foisonnement d'usage à des horaires différenciés apportent une plus grande disponibilité du service d'autopartage.

AMÉLIORATIONS FUTURES POSSIBLES

- Elargir encore le cercle des usagers
- Remplacer l'utilitaire diesel par un utilitaire avec une motorisation moins polluante
- Expérimenter de l'autopartage entre plusieurs structures

FACTEURS DE RÉUSSITE ET CONSEILS POUR LA TRANSPOSITION DE L'ACTION

- La volonté de construire une solution qui bénéficie à tous
- L'accès rapide à d'autres expériences et à leurs supports de déploiement

CONTACT

Didier GAUVAIN

Documents disponibles liés à cette action

- Charte autopartage
- Fiche de suivi mensuel des véhicules
- Fiche utilisation véhicule
- Fiche mensuelle participation aux frais véhicules

